

RAPPORT DU TROISIÈME TRIMESTRE 2009

CONSEIL DES CORPORATIONS DE LA COURONNE Une corporation de la Couronne du Manitoba

NATURE DE L'ORGANISME

Le Conseil des corporations de la Couronne a été constitué à titre de personne morale le 5 juin 1989 en vertu de la *Loi sur l'examen public des activités des corporations de la Couronne et l'obligation redditionnelle de celles-ci* (la « *Loi* »). La *Loi* établit un cadre redditionnel pour six corporations de la Couronne sous réserve des dispositions législatives englobant les conseils d'administration, les ministres responsables, l'Assemblée législative du Manitoba, le Conseil des corporations de la Couronne et, s'il y a lieu, la Régie des services publics. Les corporations de la Couronne visées par la *Loi* représentent la plupart des grandes corporations commerciales manitobaines de la Couronne. Le Conseil a pour rôle de faciliter, en collaboration avec chaque corporation, l'établissement d'un mandat bien défini à son égard et d'un énoncé clair relativement à son objet ainsi que l'établissement de mesures de la performance uniformes et efficaces, d'examiner les plans corporatifs et les plans de dépenses en capital des corporations et de veiller à ce que les pratiques des corporations de la Couronne soient uniformes lorsque cela est indiqué.

ACTIVITÉS DU CONSEIL AU COURS DU TRIMESTRE

Le Conseil a publié son *Rapport du deuxième trimestre 2009*.

Le personnel a terminé l'examen de la Société d'assurance publique du Manitoba et celui de la Société du Centre du centenaire du Manitoba. Ces examens portaient sur la gouvernance, les plans d'entreprise et les initiatives stratégiques.

À la suite de la séance de planification stratégique du Conseil et étant donné le rôle qu'il pourrait jouer dans la formation des membres du conseil d'administration et le perfectionnement des administrateurs, le Conseil a examiné la mise à jour de l'expert-conseil en vue d'élaborer une formation axée sur les compétences pour les conseils d'administration du Manitoba ainsi que des séances de perfectionnement pour les administrateurs des conseils.

PRÉSENTATIONS DEVANT LE CONSEIL

Aucune présentation n'a été faite devant le Conseil au cours de la période visée par le rapport.

This information is also available in English.

RAPPORT DU TROISIÈME TRIMESTRE 2009

CONSEIL DES CORPORATIONS DE LA COURONNE Une corporation de la Couronne du Manitoba

VUE D'ENSEMBLE DES ÉTATS FINANCIERS

POUR LA PÉRIODE DE NEUF MOIS AYANT PRIS FIN LE 30 SEPTEMBRE 2009 (NON VÉRIFIÉS)

Les dépenses de fonctionnement sont recouvrées des corporations de la Couronne par l'imposition de cotisations allouées au prorata et déterminées en fonction des recettes de chaque corporation. Les cotisations sont prises en compte dans les états financiers au moment où les frais connexes sont engagés.

Les dépenses pour cette période de neuf mois sont plus élevées que celles pour la même période l'an dernier en raison de changements de personnel, de coûts liés au recrutement et d'honoraires professionnels.

Balance Sheet (unaudited)	(thousands of dollars)		Statement of Income and Reserve Reflecting Net Investment in Capital Assets (unaudited)	(thousands of dollars)	
	September 30 2009	2008		Nine Months Ended September 30 2009	2008
Assets			Income		
Current:			Recoveries from corporations through levies	\$565	\$489
Cash	\$598	\$622	Interest	<u>1</u>	<u>7</u>
Accounts receivable	<u>0</u>	<u>1</u>	Expenses	<u>566</u>	<u>496</u>
	598	623	Expenses	<u>566</u>	<u>497</u>
Capital assets	0	0	Excess (deficit) of income over expenses	\$ 0	\$ (1)
	<u>\$598</u>	<u>\$623</u>	Reserve reflecting net investment in capital assets, beginning of period	0	1
Liabilities and Reserve Reflecting Net Investment in Capital Assets			Reserve reflecting net investment in capital assets, end of period	<u>\$ 0</u>	<u>\$ 0</u>
Current:			Notes to Financial Statements September 30, 2009 (unaudited)		
Accounts payable and accrued liabilities	\$ 58	\$ 68	1. These financial statements should be read in conjunction with the Crown Corporations Council's 2008 Annual Report.		
Levies received in advance	134	194	2. These interim financial statements have been prepared following the same accounting policies that are disclosed in the Crown Corporations Council's Annual Report.		
Due to Manitoba Crown corporations	<u>233</u>	<u>177</u>			
	425	439			
Retirement allowances and other benefits payable	<u>173</u>	<u>184</u>			
	598	623			
Reserve reflecting net investment in capital assets	0	0			
	<u>\$598</u>	<u>\$623</u>			